

EDITO

MARS 2017

Que nous réservent les semaines et mois à venir ?

A l'échelle internationale la prise de fonction de D. Trump aux USA est symptomatique. Lorsque les salariés manquent d'une perspective pour défendre leurs revendications, l'abstention se renforce et les idées xénophobes et populistes resurgissent de plus belle.



En France la campagne pour les prochaines élections présidentielles montre des candidats de droites rattrapés par les affaires. A gauche de l'échiquier c'est en ordre dispersé que cela se présente. La question du programme et plus particulièrement d'un programme de défense des intérêts des salariés passe au second plan quand elle n'est pas tout simplement absente.

Dès lors les salariés, les retraités, les fonctionnaires, les précaires et privés d'emplois n'ont d'autre solution que de compter sur leurs propres mobilisations pour faire entendre leurs revendications.

C'est pourquoi la section a relayé l'appel à la grève du 7 mars. La CGT avait lancé une initiative pour la défense du Service Public et mettre en avant les revendications des agents des 3 versants de la fonction publique.

Malheureusement la CGT s'est retrouvée bien seule pour porter les revendications à la DGFIP. Solidaires et FO n'ont pas relayé l'appel de leurs structures fonctions publiques. Dont acte !

Pourtant la période nous impose d'exprimer nos revendications dans l'unité syndicale la plus large et de les porter sur le devant de la scène. Il nous faut saisir chaque possibilité pour tenter de les imposer dans le débat électoral. Aujourd'hui les politiciens semblent plus préoccupés de leur propre parcours que des revendications sociales. Seuls les salariés, les chômeurs, les retraités, et la jeunesse peuvent bouculer ces messieurs qui voudraient décider à leur place. La section entend saisir toutes les opportunités.

Le 8 mars la section CGT a appelé à participer au rassemblement pour l'égalité des droits femme-homme.

Nous préparons également avec les syndicats CGT (CAF, Pôle Emploi, CPAM ...) une nouvelle marche pour la défense des services publics. Elle aura lieu le 6 avril à Vénissieux, masi nous en reparlerons bientôt plus en détail.

Sur tous les fronts, ne nous résignons pas ! Au contraire, renforçons nos possibilités d'expression, renforçons nos capacités de résistance, renforçons la CGT aux finances.

23 MARS : ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION CGT FINANCES PUBLIQUES

RDV à partir de 8h30 à l'amphithéâtre de la CAE, début de travaux à 9h00

Ce sera le moment privilégié pour les syndiqués de faire le bilan de l'activité de la section et d'engager le débat pour l'année à venir. **Les sympathisants sont les bienvenus.**

Rappel pratique : chaque agent peut assister à une assemblée syndicale par an. Il suffit de poser la journée dans AGORA.

A la fin des travaux, un apéritif sera offert après le tirage de la souscription/tombola 2017.

AUDIENCE DRFiP

Après avoir tout fait pour la différer, le Directeur, M. Riquer a accordé une audience à la section. La CGT souhaitait entre autre obtenir les réponses promises lors du CTL sur le rapport d'activité de la DRFiP et faire le point sur quelques dossiers (ci-dessous : contrôle fiscal et SIP de Vénissieux).

Activité des CPS : Sur l'impact du dispositif d'appel « *green bureau* », la DRFiP nous répond qu'elle n'a pas les éléments. Le pilotage est assuré par la DG.



blablablablabla
blablablablabla
blablablablabla

Pour les SPF : il nous est dit que tous les postes (88 sur l'ensemble du département) sont pourvus et qu'il n'y pas eu de suppressions d'emploi depuis 3 ans. En creusant les chiffres, le taux de couverture atteint 83 agents en 2016 ! En bidouillant avec les renforts (équivalent à 3 agents/année inclus dans les 83 !), ça passerait presque ! Mais depuis 3 ans l'activité est en hausse comme le nombre d'actes qui a augmenté de 12%.

A notre demande d'obtenir les éléments chiffrés du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) la réponse fut claire : c'est non ! On ne peut soi-disant rien en tirer. Lorsqu'il y un problème dans un service, les données du TBVS ne permettraient pas de faire lien. La DRFiP décide donc à notre place de la pertinence ou non de ces données ... il y aurait du coup de quoi se demander si on ne nous cacherait pas des informations essentielles ...

On finit par avoir l'impression que le dialogue social est souvent réduit à : « circulez y-a rien à voir ! »

CONTROLE FISCAL

Le rapport d'activité de la DRFiP présentait un taux brut de recouvrement des créances liées au contrôle fiscal prises en charge en N-2 en baisse nette de 6,18 %. **Interrogée sur les raisons de cette baisse, la Direction indiquait nous répondre ultérieurement.**

Toujours sans réponse nous avons remis cette question à l'ordre du jour de notre entrevue. La Direction n'a apporté aucune réponse à notre questionnement.

Heureusement, nous sommes tombés par hasard sur les chiffres destinés aux chefs de services de la DRFiP, et nous comprenons finalement le manque de transparence.

Si la situation est somme toute correcte concernant les PCE avec un taux de recouvrement moyen de 64,1 % en 2016, **il en va tout autrement pour les brigades de vérification, qui affichent pour la même période un taux moyen de 25 %, tombant à 12 % pour certaines.**

Ainsi, le chiffre brut du rapport d'activité ne permet aucun échange entre la direction et les représentants du personnel. La direction affiche un chiffre global, qui ne permet aucune analyse sur notre activité professionnelle. Là encore à quoi bon ? En réalité la DRFiP se résoud à l'exercice de présentation en CTL du bilan d'activité mais refuse de donner des éléments exploitables. **De deux choses l'une : soit elle ne les a pas et c'est grave car cela signifie qu'elle n'est pas elle même en capacité de piloter quoi que ce soit, soit elle nous les cache afin de ne pas nous permettre de critiquer ses choix de gestion.**

VENISSIEUX : UNE SI BELLE VITRINE !

Ouvert depuis deux mois, les agents essuient encore les plâtres ! Dès l'ouverture, les agents ont dû faire face à une forte affluence (environ 240 pers/jour et 100 opérations de caisse). Qu'est-ce que ça va donner en période d'affluence ? Ce qui a gêné dans le même temps, ce sont les multiples contraintes :

- ★ Habilitations informatiques décalées de plusieurs jours après l'ouverture du SIP.
- ★ BALFUS disponible à partir du 20 janvier.
- ★ Des travaux ou réparation à finir (éclairage de l'accès, sonnette, installation de la MMA, l'éclairage qui bascule en mode stroboscopique, la signalétique, etc ...).
- ★ Le transfert de contentieux et de nombreuses déclarations de revenus non-traitées, dont certaines sont prescrites !
- ★ Absence de sièges dans le hall d'accueil, quelques chaises sont arrivées en dépannage.
- ★ Equipements du local social insuffisants.
- ★ Les protections solaires sont inadaptées pour le travail sur écran.

Il reste à réussir la migration des bases avant la fin mars même si la MMA semble désormais fonctionner.

Pour finir, sous l'argument de la sécurité, une vitre blindée a été installée sur la banque d'accueil. **Non seulement elle rend moins facile la communication avec le public, mais sa faible hauteur n'est absolument pas un gage de sécurité.** En conséquence, le SIP de Vénissieux est le seul SIP du département avec un accueil dans cette configuration. Ainsi, renseigner de front, sur trois postes dans un espace réduit, implique de parler très fort du fait de cette vitre inadaptée.



L'élévation du niveau sonore génère du stress de part et d'autre de la vitre.

Tous ces éléments confortent notre analyse : La DG et la DRFiP ont bien créé un SIP au rabais, avec une capacité d'accueil inadaptée aux besoins de la population.

On est loin du constat enthousiaste de notre Directeur !

PPCR QUE DU BON... SELON LA PROPAGANDE !



Les collègues ont de la chance : le PPCR rejeté par la CGT (ces inconscients !) a été heureusement maintenu et mis en application par le gouvernement.

CE DISPOSITIF EST EN EFFET LARGEMENT BENEFICIAIRE POUR LES AGENTS !

C'est pour cela que les organisations signataires de l'accord et le gouvernement mettent le paquet pour vous (et nous) le faire comprendre. Vous aurez sans doute remarqué le nombre important de publications sur Ulysse et autres passages syndicaux dans les services pour vous démontrer la clairvoyance du gouvernement qui a su imposer pour les agents et contre les mauvais syndicats une réforme merveilleuse. A vous de juger...

Que dire alors de l'allongement des carrières ?

Avant PPCR, un Contrôleur Principal mettait 23 ans pour atteindre le 11ème et dernier échelon. Maintenant il lui faudra 25 ans !

Si l'on reprend ce qui est écrit dans la « foire aux questions » sur Ulysse :

« Les services accomplis en catégorie B à la date du reclassement seront-ils repris dans la nouvelle carrière ?

Les services accomplis dans le corps de catégorie B ou C antérieurement au reclassement seront assimilés à des services accomplis dans la nouvelle carrière. Ces services seront donc pris en compte pour calculer la durée de services requise pour s'inscrire à un concours ou pour bénéficier d'un avancement ou d'une promotion de grade. » Par ailleurs la date de reclassement est le 1^{er} janvier 2017.

Or à ce jour les notes cadres sur les modalités d'accès aux concours et Listes d'Aptitude n'ont pas intégré les nouvelles grilles. Les conséquences de PPCR n'ont pas été tirées contrairement à ce que la DRFiP avance. Les agents se voient ramenés au 1^{er} janvier à un échelon inférieur avec parfois une fraction seulement de l'ancienneté acquise. **Ainsi certains collègues qui auraient pu s'inscrire dès 2017 à des concours se voient obligés d'attendre 1 ou 2 ans supplémentaires avant de pouvoir le faire !**

Autre exemple pour bien comprendre tout le bénéfice de PPCR :

Un Agent Administratif Principal de 1^{ère} classe de 50 ans au 5^{ème} échelon de l'échelle 6 à l'indice majoré 385 pouvait espérer partir en retraite à 62 ans au dernier échelon (9^{ème} échelon) avec l'indice majoré 462, puisqu'il lui fallait un peu plus de 11 ans pour l'atteindre dans le cadre de la durée d'avancement minimum des échelons.

Avec l'application du PPCR, cet agent sera reclassé à l'échelon 5 de l'échelle C3 avec l'indice majoré 391 et il bénéficiera, dans le cadre du transfert primes/points, de 4 points indiciaires. Il aura donc un indice majoré de 395 dans une échelle refondue qui comporte un échelon supplémentaire.

Pour atteindre le dernier échelon de son grade, le 10^{ème} échelon, il lui faudra travailler encore pendant plus de 13 ans. **S'il veut partir à la retraite à 62 ans, il ne sera qu'au 9^{ème} échelon de son grade avec un indice majoré de 450 contre 462 avant le PPCR.** Dans le cadre du calcul de sa pension retraite, **il perdra 12 points indiciaires, c'est-à-dire 56,23 € mensuels.**



Et y en a qui critiquent, qui revendiquent et qui contestent, et y en a d'autres qui accompagnent et applaudissent aux réformes La CGT a fait clairement le choix de ne pas signer cet accord et le combat !

T L'IMPOSSIBLE AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL !

A Deux des trois boxs de réception ne permettent pas une sortie sécurisée en cas de problème. Lors des réunions DUERP, les agents ont fait part de leur inquiétude.

R La DRFiP a répondu que « la problématique était prioritaire et qu'elle serait étudiée dans la globalité des dispositifs de sécurité du site ». Priorité ? Sûrement pas, il n'en n'est même pas fait mention dans le DUERP. Les agents du SIP ont donc signé massivement une pétition que la CGT a remise à la DRFiP.

A La direction a répondu faire face à une impossibilité du fait de la configuration des lieux. Pour preuve le plan de l'accueil nous a été remis. **R** Le hic dans cette affaire c'est que la DRFiP ne semble pas détenir le bon plan. Errare humanum est ... La CGT a transmis le bon plan et demandé que les travaux se résumant à installer une porte dans une cloison soient réalisés rapidement. L'impossibilité technique étant levée, nous n'osons croire à une réponse sur l'impossibilité budgétaire !

TARARE BIS : Les agents du SIE se plaignent à juste titre de la gêne provoquée par le soleil lorsqu'ils travaillent sur écran.

L'étage du SIE n'est pas doté de protections solaires adaptées.

Certes l'implantation des bureaux nécessiterait une amélioration, mais on ne va pas murer des fenêtres pour stopper l'ensoleillement.

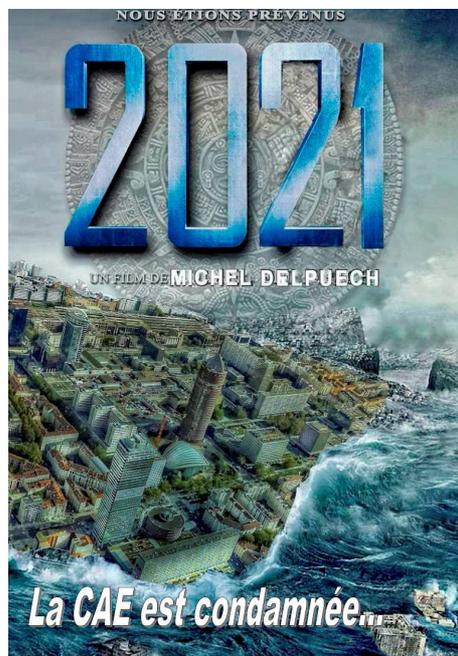
Il faut installer des stores à lamelles horizontales qui permettent une occultation efficace et modulable. La CGT est intervenue en CHSCT pour que des financements permettent de réaliser rapidement ces travaux.

AVENIR CAE :

Le 27 février, le Préfet a confirmé le futur déménagement de la Cité Administrative d'Etat. La validation budgétaire a été signifiée le 24 janvier.

Afin de réduire les budgets de fonctionnement, il est prévu de créer un futur centre administratif des services de l'Etat regroupant les services déjà installés dans la cité (DRFiP, DRAAF, INSEE, DDT, ANCOL, DIRCOFI, DNID, BVCI, DILA) et des services de la DIRECCTE et de la DREAL.

Le projet a deux objectifs : réduire les coûts de fonctionnement et installer, d'ici 4 à 5 ans, les services dans des locaux adaptés ! La viabilité du projet repose sur un projet d'une surface maximale de 50 000 m² pour 2 200 postes de travail. Entre les 1 515 postes de la CAE et les 800 de la DIRECCTE et de la DREAL, il y a une évaporation pas très naturelle. A la demande d'explication formulée par la CGT, l'administration reconnaît avoir intégré une baisse des effectifs.



Actuellement, les 1515 postes de travail de la CAE occupent une surface de 41 000 m², soit un peu plus de 27 m²/agents. Dans le projet ce sera 22,7 m²/agents, soit une réduction de plus de 16 %.

Le préfet confirme

Mieux installés, c'est pas sûr ! Plus à l'étroit, c'est garanti !

L'implantation du futur site est souhaitée dans le périmètre délimité de la Préfecture à la Gare de la Part-Dieu et de la Gare des Brotteaux au Boulevard des Tchécoslovaques.

La préfecture envisage donc l'achat de deux à quatre bâtiments proches, pour mutualiser les équipements, tels la restauration, l'amphithéâtre ou le parking. Il a été précisé que le temps de déplacement à pied entre les bâtiments devrait être au maximum de 10 à 15 minutes. **La cantine ou le parking à ¼ d'heure du bureau qui vote pour ?**

L'achat du futur centre administratif sera réalisé soit par un marché de partenariat, soit par sourcing, c'est à dire contact direct avec les promoteurs susceptibles de mener à terme le marché.

Vite à vos carnets d'adresses !!!

ATTENTION CARRIERE



L'évaluation professionnelle est un élément important dans votre parcours professionnel, tant en terme de déroulement de carrière que de rémunération. Encore plus aujourd'hui qu'hier, avec les orientations de PPCR et du RIFSEEP, la section insiste sur l'importance de faire appel, du recours hiérarchique aux recours aux CAP, c'est un droit et une garantie pour les agents.

Les militants et les élus de la section sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de vos démarches. Contactez la section par mel : cgt.drifip69@dgfip.finances.gouv.fr

Création du SIP de VAULX EN VELIN : Enfin des précisions !

Depuis le 17 mars 2016, date de sa venue au CFP de Bron pour annoncer aux personnels le déménagement d'une partie de Lyon-Est, force est de constater que la communication de la DRFiP était restée au point mort. Après plusieurs relances, le Directeur a bien voulu annoncer, lors de l'audience avec la CGT, l'emplacement du nouveau SIP de Vaulx en Velin.

Le nouveau SIP occupera le dernier étage d'un bâtiment neuf à construire, à l'angle de la rue Marius Grosso et du bd urbain (programme « Silk 2 » du quartier Vaulx La Soie). Longtemps annoncé au carré de soie et proche des transports, la réalité est tout autre ! La distance entre l'arrêt du métro « carré de soie » et le SIP est de 15 minutes à pied (Mappy). **Les futurs collègues ne seront donc pas à proximité du pôle carré de soie !** Cela porte des interrogations légitimes sur certains aspects : restauration, allongement de la pause méridienne, stationnements, ...

La CGT restera vigilante quand aux futurs conditions de travail et d'implantation.

Pas question d'en faire un SIP vitrine au rabais comme celui de Vénissieux.



CFP de St Priest

Le service a accueilli les agents et l'activité Secteur Public Local (SPL) de Vénissieux.

Le transfert comptable s'est fait au 1^{er} janvier. En raison des travaux du SIP, les agents ont dû travailler les deux derniers mois à St Priest.

Cette période a été particulièrement difficile, avec des problèmes d'informatique et des contraintes pour les opérations de caisse.

L'effectif est maintenant de 19 (+6 postes) mais la charge de travail a doublé. Merci les restructurations !

Lyon, le 9 mars 2017

Syndicat CGT Finances Publiques Rhône : 165 rue Garibaldi 69003 Lyon – 04 78 63 32 29 – permanence le jeudi après midi (local syndical)

Web : <http://www.financespubliques.cgt.fr/069/> - e.m@il : cgt.drifip69@dgfip.finances.gouv.fr

Syndicat National CGT Finances Publiques : 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

Web : <http://www.financespubliques.cgt.fr/> - e.m@il : dgfip@cgt.fr